



Convention sur la
diversité biologique



ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS • 2011



Réservé à l'usage des médias
Ceci n'est pas un document officiel

COMMUNIQUÉ¹

Le FEM et la CDB s'associent pour mettre en œuvre les résultats de Nagoya en Amérique centrale

Montréal, 10 mai 2011 – Les participants à l'Atelier régional de l'Amérique centrale sur la biodiversité et les finances à l'appui des résultats de Nagoya, qui s'est tenu dans la ville de Panamá le 4 mai 2011, avec la participation des points focaux nationaux du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ceux de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ont accueilli favorablement le cadre informel pour la discussion de ces questions critiques, souvent controversées, que sont les questions financières dans la mise en œuvre des résultats du Sommet de Nagoya sur la biodiversité. L'atelier a été organisé en collaboration avec le Programme d'appui aux pays du FEM et tenu conjointement avec l'atelier du FEM pour la circonscription élargie de l'Amérique centrale.

« La cinquième reconstitution de la Caisse du FEM est entrée en vigueur en mars dernier, peu après l'adoption par les Parties à la Convention du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Avec l'allocation des ressources par pays actuellement en place, il est absolument nécessaire pour les points focaux du FEM et de la CDB de travailler ensemble au niveau national, pour que les effets des priorités convenues mondialement soient reflétés sur le terrain », a déclaré Mme Monique Barbut, directrice générale et présidente du FEM.

Les participants ont appelé à la signature rapide du protocole de Nagoya, tout en reconnaissant que la signature n'est que l'expression de la volonté politique de faire progresser le Protocole et ne nécessite donc pas la mise en place de toutes les mesures nationales nécessaires. Les droits des peuples autochtones doivent être respectés, et les bénéfices doivent parvenir aux communautés. Le renforcement des capacités et le partage de meilleures pratiques ainsi que des cadres de travail nationaux sur l'accès et le partage des avantages représentent une autre étape importante, notamment par le biais d'ateliers régionaux.

Les participants ont discuté des six objectifs nouvellement adoptés par l'Union européenne et ont mentionnés les objectifs d'Aichi comme formant un cadre souple pour l'établissement d'objectifs et de cibles au niveau national. Il a été observé que les stratégies et plans d'action précédents ont contribué à la sensibilisation et la participation des intervenants concernés, mais

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

que des efforts plus larges, impliquant tous les ministères concernés, doivent être entrepris pour atteindre les objectifs d'Aichi. La coopération régionale doit être initiée en matière de pêche, de foresterie et de contrôle des espèces exotiques envahissantes et être basée sur la planification nationale, incluant l'examen et la mise à jour de la stratégie de la diversité biologique méso-américaine. Il a été souligné que le nouveau Plan stratégique présente de nouvelles possibilités de contribution pour les peuples autochtones, en particulier sous l'objectif 18, ce qui n'était pas le cas dans le plan précédent. Le nouveau Plan stratégique prévoit également l'intégration du genre sur les questions de biodiversité, y compris le renforcement des capacités pour les femmes au niveau national. En outre, les participants ont observé les incertitudes quant à la révision et la mise à jour des stratégies nationales de biodiversité et des plans d'action à être complétées d'ici un à deux ans, étant donné le temps nécessaire pour exécuter les projets sur ces stratégies et plans devant être financés par le FEM en vertu de son cycle de projet en cours.

Les participants ont souligné la nécessité d'une meilleure compréhension des problèmes de financement en vertu de la Convention, par une documentation simple, claire et concise, tels que des manuels sur l'accès aux différents Fonds déjà opérationnels, des notes courtes et simples sur les nouveaux Fonds à être créés, cela étant donné que la plupart des points focaux de la Convention ont les antécédents techniques nécessaires mais ne possèdent pas nécessairement une expertise financière. Il est essentiel de promouvoir le débat sur le financement et de définir clairement la portée de ce débat, y compris sur les questions liées à la tendance à la commercialisation. Les participants ont examiné le financement pour les peuples autochtones, tels que l'accès au Fonds pour l'environnement mondial et les autres institutions financières, y compris la documentation, et ont également souligné la nécessité de mécanismes de facilitation concrets et spécifiques pour les peuples autochtones et les communautés locales.

Les participants ont partagé leurs expériences sur divers instruments novateurs, et ont souligné la nécessité de trouver un terrain d'entente acceptable pour tous ainsi que la nécessité de changer les mentalités des sociétés multinationales. Il a été souligné que le bien-être des communautés locales doit être maintenu, incluant le libre accès à la biodiversité locale et que le rôle de l'économie verte doit être examiné en tenant compte de l'expérience dommageable de la récente crise financière. L'évaluation de la biodiversité devrait être utilisée comme un outil de sensibilisation et de communication avec les ministères des finances, mais non comme un outil pour limiter l'accès local, comme cela a été le cas avec l'évaluation de l'eau potable. Les participants ont suggéré le partage d'exemples disponibles et le renforcement des capacités pour négocier et générer des bénéfices pour la biodiversité dans des mécanismes financiers novateurs.

« Il est important de transformer les mots en actions. La mise en œuvre complète de la stratégie de mobilisation des ressources de la Convention, adopté en 2008 en soutien à la réalisation des trois objectifs de la Convention, est essentielle à l'avancement des Protocoles de la Convention et en particulier, des objectifs d'Aichi du Plan stratégique 2011–2020 pour la biodiversité. Les ateliers régionaux sur la biodiversité et les finances offrent des possibilités de maximiser l'efficacité de l'utilisation des ressources financières disponibles au Fonds pour l'environnement mondial pour traiter des priorités mondiales sur la biodiversité aux niveaux national et régional, pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de la Convention pour la mobilisation des ressources, pour partager les expériences et les informations nationales et régionales, et pour explorer d'autres possibilités, y compris les mécanismes financiers novateurs, afin de mobiliser davantage de ressources financières, et de manière plus rapide et efficace.», a déclaré M. Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique.

